

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 24 Mars

LE CADASTRE

S'il est une réforme réclamée avec persistance, mais dont la réalisation soit longtemps restée dans le domaine des futurs contingents les plus hypothétiques, on peut bien dire que c'est la réforme du cadastre. Toujours demandée et toujours ajournée — ainsi pouvait se résumer l'histoire de cette réforme, et aussi de quelques autres. Il faut donc savoir gré au ministre des finances, M. Rouvier, et au directeur général des contributions directes, M. Boutin, qui apporte à l'étude et à la solution de ces questions une haute compétence et un zèle incessant, de hâter par leurs efforts le jour où cette réforme apportera aux charges des contribuables un soulagement précieux en rendant ces charges plus justes, plus rationnelles, mieux réparties.

Les travaux de la commission extra-parlementaire ont été, durant ces derniers mois, poursuivis avec une grande activité et plusieurs décisions importantes ont déjà été prises.

C'est ainsi que la sous-commission juridique du cadastre continue l'examen des différentes mentions à porter dans les Livres fonciers. Après une discussion assez longue, elle a été saisie d'une proposition de MM. Challemel, Révoil et Massiglé, qui précise, en ces termes, les mentions à inscrire dans la première partie de Livre :

« La première partie contient la détermination physique de l'immeuble, d'après le plan cadastral mis à jour, avec référence au procès-verbal de délimitation de l'unité foncière, lequel devra être dressé contradictoirement, et l'indication des lettres de section et du numéro matricule de l'unité foncière.

« Elle comprend également, d'après les documents cadastraux, l'indication des lieux-dits, de la contenance de l'unité foncière et

des numéros des parcelles qui la composent.

« Elle comprend enfin l'indication des mitoyennetés et servitudes actives et passives existant au profit de l'immeuble. »

Dans une prochaine séance, la sous-commission technique recevra communication du rapport du comité d'enquête sur l'état actuel du cadastre, d'après les expériences faites dans chaque département, en vertu d'une décision de la sous-commission.

A propos d'expériences, l'un de nos confrères demande qu'une somme de vingt mille francs soit accordée à l'administration de l'enregistrement pour qu'elle procède de son côté à des expériences relatives au cadastre.

Assurément, il est à désirer que toutes les administrations publiques, en situation de l'éclairer la commission, lui apportent le résultat de leur pratique et de leurs recherches. La commission a été la première à encourager ces expériences et elle avait, dès le 5 novembre dernier, émis un vœu en faveur d'une centralisation, dans plusieurs bureaux d'hypothèques ou d'enregistrement, des éléments de nature à permettre l'établissement d'un état civil et d'un état juridique de la propriété. Dans la pensée de ses promoteurs, cette centralisation devait démontrer l'inutilité des Livres fonciers, dont l'institution projetée avait donné précisément naissance à la commission du cadastre.

Depuis, la commission a tranché cette question des Livres fonciers. Elle en a voté la création et les expériences que la commission avait eues en vue, sont devenues sans objet, puisque dans leur direction elles étaient exclusives de cette création.

Aujourd'hui, l'administration de l'enregistrement redemande à rechercher, étant donnée la constitution actuelle du cadastre, les Livres fonciers pourraient être sérieusement organisés.

Comme l'a très bien fait remarquer M. Boutin, directeur général des contributions

directes pour tenter ces expériences, l'administration de l'enregistrement n'est pas encore suffisamment orientée par l'état actuel de la discussion : elle n'est point fixée sur le sens dans lequel elle doit les faire. Il lui faut, pour cela, la formule des Livres fonciers que désire la commission et cette formule n'est pas encore complètement dégagée.

Lorsque ce point aura été réglé, on saura exactement dans quel champ les expériences devront se limiter et la sous-commission juridique pourra donner des indications très-précises sur l'esprit dans lequel elles devront être dirigées; avec quels concours elles devront être poursuivies.

M. le directeur de l'enregistrement, dans la séance du 12 novembre, a indiqué qu'elles le seraient exclusivement par ses agents, sans comité. La sous-commission n'acceptera vraisemblablement point cette procédure fermée. Elle voudra assister, par ses délégués, à ces expériences et en déterminer le programme.

C'est ce qui a été fait déjà par la sous-commission technique qui a confié, soit à son comité des essais, soit à son comité d'enquête, soit à son comité d'exécution, le soin d'arrêter dans leurs détails les constatations à faire. On ne saurait demander à la sous-commission juridique de suivre une méthode opposée, qui l'écarterait d'une instruction destinée à l'éclairer.

Il y a là une question, nous ne voulons pas dire une difficulté, qu'il s'agit de résoudre au plus tôt; il ne faudrait pas qu'un excès de zèle de la part de nos diverses administrations financières aboutît à un retard qui serait fâcheux. Nous avons la certitude qu'il n'en sera pas ainsi et que M. le ministre des finances, qui veut que la réforme réussisse, prendra s'il y a lieu une décision conforme aux vœux des juges les plus compétents et les plus autorisés d'une question qui ne saurait en demeurer une. Comme le disait Gambetta, il faut aboutir.

C'est là l'urgente nécessité qui prime tout.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars

M. de Choiseul prend la parole pour adresser une question au ministre des travaux publics relativement à la réduction du tarif des transports sur les chemins de fer de la Corse, réduction qu'il juge insuffisante.

Cette question fournit à M. Viette, ministre des travaux publics, l'occasion de faire une déclaration qui est fort applaudie et dans laquelle il fait connaître quelle serait son attitude à l'égard des Compagnies de chemins de fer.

M. Viette, ministre des travaux publics. — J'espère que les Compagnies sauront se conformer aux besoins variables et aux exigences économiques du pays. Je n'hésiterai pas à leur demander tout ce qui est équitable; mais dans le cas particulier visé par M. de Choiseul, c'est-à-dire en Corse, la situation n'est pas absolument identique à ce qu'elle est sur le continent.

Sur le territoire continental les chemins de fer sont placés sous le régime de la garantie d'intérêt. En Corse, l'exploitation se rapproche beaucoup du système de l'exploitation en régie. La Compagnie dont il s'agit fait valoir que la diminution des tarifs ne sera pas compensée dans l'île comme on prévoit qu'elle le sera en France par l'accroissement du nombre des voyageurs. Elle pense, en conséquence, sans opposer une fin de non-recevoir, qu'il convient de procéder expérimentalement par réductions successives.

Le ministre termine en déclarant qu'il a saisi de la question le comité consultatif, qu'il attend le rapport des ingénieurs du contrôle, et qu'il examinera l'affaire avec toute l'attention bienveillante qu'elle réclame.

M. Guillemet, pose une question au ministre de la marine à l'occasion des incidents qui ont marqué la traversée du transport *Shamrock*, ramenant du Tonkin des militaires malades et convalescents.

L'orateur se plaint que le commandant du transport n'ait pas pris toutes les mesures que réclamaient les circonstances, que les malades aient été mal soignés à bord, que d'autres aient été, malgré leurs protestations, débarqués et comme abandonnés à l'hôpital de Suez, enfin que le bâtiment soit très mal aménagé au point de vue du couchage des passagers militaires, le nombre des hamacs et des couvertures étant insuffisant.

M. Cavaignac, ministre de la marine, répond que sur les faits particuliers reprochés au com-

Pailhat.

Les proscrits ne trouvent d'abord que des cabanes disséminées çà et là, des montagnards aux langage inintelligible, aux coeurs à peine civilisés, furent les hôtes méfiants et ombrageux qui vivaient là de pain noir et de lait. La proximité d'Ambert assurant aux religionnaires les choses indispensables aux premiers besoins, ils se prirent, avec une ardeur que stipulait encore le libre exercice de leur culte, à remuer cette terre ingrate dont ils se faisaient les enfants.

Heureux d'être oubliés à l'abri de ces secousses qui ébranlaient, coup sur coup, les localités populeuses; pauvres, mais laborieux, ils plantèrent un drapeau de paix sous lequel de nombreux indigents, enfants d'Auvergne pour la plupart, vinrent peu à peu se réunir.

Cette mère si puissante de l'industrie, la nécessité, alliée à l'intelligence, à des travaux opiniâtres à une pensée vigoureuse de création, fit disparaître les plus décourageants obstacles. Ce fut bientôt une grande famille, sur laquelle le ministre et les anciens exerçaient une autorité paternelle. Mais n'était le pasteur.

On ne faisait du reste qu'imiter, à Pailhat, ces communautés de paysans d'Auvergne, petites républiques laborieuses qui remontaient aux premiers temps de la féodalité, et qui s'étaient groupées principalement aux environs de la ville de Thiers.

Ces communautés ont existé jusqu'à la Révolution. Il y avait les Taranté, les Barité, les Terme, les Guillard ou Pinou et autres.

La petite colonie protestante vivait donc ainsi à la manière des communautés primitives de l'Au-

plus, elles sont entourées de moulins à tan, de scieries, de fabriques de couteaux, de clous, d'épingles, et d'autres menus objets de quincaillerie.

Ces petites usines, qui révèlent l'esprit industriel des habitants, sont alimentées par des chutes d'eau qu'on a soigneusement recueillies dans des canaux formés, partie de maçonnerie, partie de troncs d'arbres creusés.

Le bien-être règne dans ce coin de terre, et pourtant quel site ingrat et sauvage.

Tandis que, dans les riches plaines de la Limagne et dans tous ces fertiles vallons qui s'étendent à l'Ouest, pâturages à l'herbe touffue, noyers et châtaigniers aux luxuriantes feuillages, vignes aux pampres riant, charment l'œil et procurent l'abondance; ici, dans cet endroit âpre et désert, rien ne sourit, rien ne promet. C'est à peine si quelques moutons décharnés, si quelques chèvres osseuses, qui paissent aux flancs des rochers y trouvent à peine de quoi se nourrir.

Ce sont partout des crevasses, partout des ravines, des déchirures profondes, dominées par des forêts de sapins stériles et ploqués sous les frimas pendant neuf mois de l'année.

Sur la tête des solitaires colons, presque toujours un ciel nébuleux et glacial; à leur côté à part quelques talus maigres et infertiles, des rochers arides qui eussent fait reculer tous autres que les infatigables travailleurs que la proscription a amenés en cet endroit hospitalier; à leurs pieds des pics nains et nus, s'éteignant les uns sur les autres, des carrés de terre semés de cailloux, de ronces et de bruyères. Partout une nature désolée! Misère et solitude!

Quels sont donc les durs et rudes pionniers qui

ont animé cette solitude, qui, par le travail, ont défilé et chassé la misère?

Une des constructions de bois et de chaume est plus vaste que les autres; elle s'élève au centre. Des hommes, des femmes, des enfants, en habits de fête, s'y arment de toutes parts.

Mais leur démarche est grave et recueillie, leurs habits sont sévères. C'est la veste de drap gris ou le manteau foncé de laine rayée, nommé *goubertie*, avec le bonnet de tricot et le grand feutre, pour les hommes, les femmes portent la robe également grise et le chapeau rond, noir et sans fond; presque tous ont des sabots.

La maison où ils se rendent, et vers laquelle se dirige aussi, à pas précipités, la belle Jeanne, son enfant et Michel le père, c'est le temple. Ces gens sont des calvinistes qui vont au prêche. Cette colonie industrielle, dans un pays sauvage, c'est Pailhat.

Le modeste temple est adossé à un rocher de basalte, vers lequel s'incline un grand et épais toit de chaumes. Mais, avant d'y pénétrer, disons encore quelques mots de ces malheureux proscrits, que déjà nous ont fait connaître les paroles échangées entre Jeanne et le père.

Les Stéphanais fugitifs, en arrivant en Auvergne, s'étaient présentés à Ambert, demandant d'y être admis comme concitoyens. Mais la ville n'ayant alors dans son sein aucun réformé avoué (on était encore trop près de la sanglante Saint-Barthélemy), il fut résolu, à la maison commune, qu'on ne recevrait pas les Stéphanais.

Néanmoins, on les laissa libres de s'établir ainsi qu'ils l'entendraient, dans le bourg ou village qui consentirait à les admettre. Ils vivaient à

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 8

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

III

LE PRÊCHE

C'est à l'extrémité d'une gorge ausol fouillé, effondré par les lauvines, (torrents grossis,) le Fort de l'Auvergne, que s'élèvent les quelques centaines de maisons de bois, couvertes de chaume auprès desquelles vient de se passer la scène que nous avons racontée.

Nous sommes à la fin du mois de mai de l'année 1577; l'immoral et fantasque Henri III en se tournant tout à coup du côté des Guises et de la Ligue, vient de donner le signal d'une nouvelle guerre civile, après avoir pourtant solennellement juré l'édit de paix qui garantissait aux réformés « le libre et public exercice de leur culte par tout le royaume. »

Mais les maisons dont nous venons de parler ne sont pas de misérables barons ou cabanes de montagne, comme on en voit sur les plaines du Puy-de-Dôme et du Cantal. Elles sont propres et témoignent d'un certain art de construction; de

mandant du *Shanrock* l'enquête ordonnée et poursuivie avait établie l'inanité de ces reproches.

Quant à la question du couchage et de l'aménagement déficient du transport, il reconnaît que les reproches sont fondés. Son prédécesseur, ajoute-t-il, l'avait reconnu lui-même et avait donné des ordres pour qu'il fut porté remède à cet état de choses.

M. Cavaignac termine en disant qu'il veillera à ce que ces ordres soient exécutés dès le prochain envoi de troupes, et s'il faut des crédits pour améliorer l'aménagement des transports de l'Etat, il demandera à la Chambre les crédits nécessaires.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 12 millions pour le budget du Tonkin.

Les crédits sont votés par 306 voix contre 114.

SENAT

Séance du 21 Mars 1892

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'exercice de la médecine :

L'article 13 accordant un privilège pour les frais de la dernière maladie « qu'elle qu'en ait été la terminaison » est adopté.

C'est une modification à l'article 2030 du Code civil qui disait seulement « dernière maladie » : la doctrine et la jurisprudence n'arrivaient jamais à s'accorder sur le sens des mots.

Les uns voulaient que la dernière maladie fut celle dont on était mort, les autres prétendaient que c'était la dernière maladie dont on avait été atteint, même si on avait pu la guérir. C'est à ces derniers que l'article 13 donne raison.

L'article 14 donné aux médecins, dentistes et sages-femmes, le droit de se constituer en associations syndicales dans les conditions de la loi du 21 mars 1884.

M. Tolain ne comprend pas l'intérêt de cet article, il en demande le rejet.

M. Loubet, président du conseil, constate qu'il est difficile de se prononcer sur la question, dans le doute, il demande au Sénat de repousser l'article.

L'article 14 est repoussé par 111 voix contre 110.

Les articles suivants jusqu'à 29 inclus sont adoptés.

INFORMATIONS

L'épilepsie de Guillaume II

Berlin, 22 mars.

Les bruits les plus alarmants circulent au sujet de la maladie de l'empereur Guillaume.

Le secret, dont on entoure tout ce qui touche à la personne du souverain, contribue puissamment à augmenter l'anxiété et les appréhensions publiques.

Dans les cercles de la Cour on dit que la maladie chronique de l'oreille, dont souffre Guillaume II, a surexcité son système nerveux au point de provoquer une attaque d'épilepsie.

C'est là, paraît-il, le véritable motif de son brusque départ pour Hubertusstock, où personne n'a pu le voir, excepté les médecins, son frère Henri qui fut appelé en toute hâte et M. de Caprivi qui n'a eu avec l'empereur qu'une entrevue d'une demi-heure.

vergne, seulement à Pailhat, c'était le pasteur Massin qui était naturellement le maître, avec le titre de monistère.

Nos réformés étaient là, heureux et paisibles, adorant Dieu à leur manière et croyant que, dans cet endroit reculé, ils étaient désormais à l'abri des orages et de la persécution.

Hélas ! ils comptaient sans le fanatisme religieux, triste apanage de ces temps néfastes, où l'intolérance, du reste, n'était que trop souvent égale des deux côtés.

Nous avons rapporté comment le duc d'Anjou, converti momentanément à la politique des Guises et après s'être couvert des lauriers sanglants d'Issoire, avait ordonné impitoyablement l'extirpation de ce nid de huguenots, caché à Pailhat.

Il est vrai de dire que quelques jours auparavant, trois jeunes gens de Pailhat, esprits turbulents, entraînés par la vivacité de leur âge et leur fanatisme calviniste, qui avaient fait partie de la bande de Chavagnac, s'étaient montrés à Ambert, la bouche pleine de railleries et de provocations. Ils payèrent des paysans pour chanter en patois, à tue-tête, dans les rues, des couplets dont l'esprit satyrique, l'intention et la portée ne se couvraient même pas d'un voile.

Les religionnaires de Pailhat célébraient ce soir-là, le quatrième anniversaire de la fondation de leur communauté, ne se doutant pas de l'orage qui allait fondre sur eux.

Bien qu'il y eût parmi eux des bourgeois et même des gentilshommes de Saint-Etienne, ils avaient généralement adopté, avec les outils de l'artisan, les mœurs des montagnards de l'Auvergne, d'autant plus que dans leur industrieuse co-

A Hubertusstock, Guillaume II a éprouvé, à ce qu'on assure, deux autres accès épileptiformes.

Les médecins ne se sont pas encore prononcés sur l'origine de ces attaques, n'ayant pu encore préciser s'il y a là une manifestation morbide indépendante de la maladie chronique dont il est atteint ou bien s'il faut en chercher les causes dans la surexcitation nerveuse provoquée par les violentes douleurs que l'empereur endure.

La reine d'Angleterre en France

Le président de la République a adressé un télégramme de félicitation à la reine d'Angleterre.

Candidats aux évêchés vacants

Le *Figaro* annonce que les gouvernements exigeraient des candidats aux sièges épiscopaux la reconnaissance des lois scolaires.

Elevage des moutons

M. Develle a chargé M. Vigier, député, d'aller en Algérie, étudier la question de l'élevage des moutons, afin d'augmenter le chiffre des exportations.

Exposition de Chicago

Le *XIX^e Siècle* parle de M. Spuller ou de M. Prevet pour remplir les fonctions de commissaire général de la France à l'exposition de Chicago.

Le privilège de la Banque de France

La commission qui examine le projet de loi concernant le renouvellement du privilège de la Banque de France, est convoquée pour vendredi à quatre heures, afin d'entendre le rapport de M. Burdeau.

Au Sénégal

Saint-Louis, 22 mars.

Le colonel Humbert, a remporté, le 11 mars, deux nouveaux succès sur les troupes de Samory, à Fabala et Diassoko. L'ennemi, ayant attaqué la colonne qui retournait de Bissandougou à Sanankoro, a été vigoureusement repoussé et mis en déroute.

Écoles d'agriculture

On lit dans la *Petite République* :

Il y a pénurie constatée d'élèves dans les Ecoles nationales d'agriculture. Les directeurs de ces Ecoles ont soumis de nouvelles propositions qui viennent d'être approuvées par le ministre. A partir de cette année l'examen oral est supprimé. Le concours d'admission ne comportera que des épreuves écrites qui auront lieu les 28 et 29 juillet dans les villes ci-après, et par innovation, au choix des candidats : Alger, Amiens, Bar-le-Duc, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Troyes, Tours et Versailles.

Les élections départementales

On sait qu'une commission de la Chambre a examiné le point de savoir s'il ne serait pas possible d'éviter la simultanéité des élections des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement. Elle a décidé que pour ceux des conseillers d'arrondissement où deux élections doivent avoir lieu le même jour, le mandat, après le prochain renouvellement, sera diminué de trois ans. De la sorte, on évitera cette simultanéité.

lonie, ces derniers, accourus de divers points, avaient fini par en constituer un des principaux éléments.

Depuis plus d'une heure déjà, les braves montagnards, en attendant la solennité religieuse, se livraient, dans le grand bâtiment qui servait de temple, à leurs naïfs et innocents plaisirs des veillées ordinaires.

Dans un coin de la salle, l'un d'eux, tirant de la *chambertaine* des sons aigus et nasillards, faisait danser la bourrée montagnarde à une quinzaine de jeunes gens et fillettes, qui sautaient en cadence, frappant des mains, agitant les bras, avec accompagnement de cris de joie.

Plusieurs chantaient :

Para laulou, p'tiota, para laulou
Para laulou, kimporta la f'itonna,
Para laulou, kimporta le moutou !

Prends garde au loup, petite, prends garde au loup.

Prends garde au loup qui emporte la brebis.

Prends garde au loup qui emporte le mouton.

Naïve chanson qui, avec celle de *Chain saoux* (cinq sous) et du *Cœur de ma mie* reflète si bien le caractère simple et agreste des montagnards de l'Auvergne.

D'autres contaient, dans un cercle formé autour d'eux, les nombreuses révoltes des paysans auvergnats contre les seigneurs du moyen âge, auxquels les femmes servies étaient tenues d'aller ronger une fois par an les ongles des pieds, tandis que les maris les amusaient en faisant des cabrioles, en irritant la marche des ivrognes, en se laissant tirer le nez, ou accabler sous un millier

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni, lundi, en séance extraordinaire.

Au début de la séance M. le maire donne lecture de la demande ci-dessous adressée à M. de Freycinet, ministre de la guerre, en vue d'obtenir l'établissement dans notre ville de l'une des deux fabriques de conserves pour l'armée.

A Monsieur le Ministre de la Guerre,

« Monsieur le Ministre,

» Au nom de la ville et du conseil municipal de Cahors, j'ai l'honneur de vous prier de porter votre bienveillante attention sur notre ville pour y établir une des deux fabriques de conserves de viandes pour l'armée que vous avez le projet de créer dans un des départements du centre et de l'ouest.

» Cruelle et indéniable vérité, hélas ! la principale source de notre richesse est tarie, le phylloxéra nous a ruinés ; nos efforts, pour reconstituer nos vignobles sont loin d'être couronnés de succès, Cahors est d'ailleurs privé de toute industrie, aussi j'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous daignerez faire bon accueil à notre humble supplique, et qu'en souvenir du Grand Patriote, dont vous avez été le confident intime et le collaborateur éminent, vous voudrez bien donner à sa ville natale ce dernier gage d'affection sympathie et acquiescer ainsi les meilleurs titres à notre vive reconnaissance.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Maire de Cahors,

» J.-H. COSTES. »

M. Costes rend ensuite compte de sa démarche auprès de M. le Ministre, de concert avec M. le Préfet et tous les représentants de notre département.

M. le Ministre de la guerre a dit que le projet d'établissement de conserves alimentaires pour l'armée n'était pas aussi avancé qu'il paraissait l'être à le dire les journaux.

L'administration de la guerre fait dresser en ce moment un cahier des charges et conventions. Ce cahier des charges sera adressé à la ville de Cahors aussitôt après le résultat de l'enquête à laquelle on procède actuellement, et sous la réserve de l'adoption par le Parlement des diverses opérations que nécessite le projet en vue.

M. de Freycinet a ajouté, que personnellement, il serait heureux de pouvoir être utile et agréable à notre département et à la ville de Cahors en particulier, à laquelle il porte le plus grand intérêt. D'ailleurs, ajoute M. le maire, M. le ministre vient d'adresser la lettre suivante à M. le Préfet.

Le Ministre de la guerre à M. le Préfet du Lot

« Monsieur le Préfet,

» Par lettre du 13 mars courant, vous m'avez transmis une demande de M. le Maire de Cahors, accompagnée d'une délibération du conseil municipal, tendant à obtenir qu'une des fabriques de conserves de viande, dont l'organisation est projetée par mon administration, soit installée dans cette ville.

» J'ai l'honneur de vous informer que j'ai arrêté des projets de cahier des charges et de convention en vue de cette installation, dès que l'impression de ces documents sera terminée, je m'empresse de vous en adresser des exemplaires pour être communiqués à M. le Maire de

d'œufs, lancés par la valetaille, sans compter des vexations moins plaisantes et plus barbares.

Puis on narrait des histoires de sortilèges qui faisaient frissonner les fillettes.

Devant l'énorme cheminée de la salle, à côté de laquelle était dressée une table de sapin, qui devait servir au pasteur Massin pour la prière, les gentilhommes Stéphanois s'entretenaient des exploits de Magdeleine de Saint-Nectaire, l'héroïne incomparable, et de la gloire dont elle s'était couverte dans la dernière guerre, à la défense de Mirremont contre le lieutenant du roi Moctel.

— Ah ! frères, dit le monistère Massin, qui venait d'entrer dans la salle servant de temple, c'est un vase d'élection, un champion prédestiné de la foi.

— Maitre ! répliqua un gentilhomme, vous connaissez les paroles du Béarnais : « Ventre-saint-gris ! si je n'étais roi, je voudrais être Madeleine de Saint-Nectaire ! »

— Hélas ! j'avais rêvé un pareil rôle saint et agréable au Seigneur pour ma fille Jeanne... Mais le ciel en a décidé autrement : n'y songeons plus. Je n'ai plus qu'à prier pour qu'il me soit donné de voir un jour l'enfant que, dans sa providence, sans doute, Dieu lui a donné, devenir un nouveau David pour la gloire d'Israël.

— Les vœux du Seigneur sont impénétrables, ô maître ! Qui sait si cet enfant, fruit de l'inflâme forçait d'un ligueur maudit, n'est point destiné à servir à l'accomplissement des dessins de Dieu sur l'Europe entière, pacifiée et régénérée dans l'esprit du Christ.

— Ainsi soit-il répondit le monistère. Et maintenant chantons le cantique saint, mes chers frè-

Cahors, ainsi qu'à toutes autres personnes qu'il sera jugé convenable.

» Des dispositions définitives ne pourront d'ailleurs être arrêtées, sous réserve de la décision du Parlement, qu'après l'achèvement de l'enquête que nécessitera l'étude de la question.

» Recevez, etc. »

Après cet exposé de la situation, le Conseil décide d'attendre le cahier des charges pour faire à son tour des propositions.

Sur les conclusions de M. Daynard, rapporteur de la commission des travaux publics, au sujet de l'alignement de la rue des Ecoles, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération les offres de la supérieure de la maison de Refuge.

Le Maire est autorisé à traiter de gré à gré avec le sieur Fourès pour un alignement sur les rues Jean Capoulade et Jean-Jacques Rousseau.

Une pétition des habitants de la rue Falret, au Faubourg Cabessut, au sujet de travaux à faire pour l'amélioration de cette rue, est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

Nos députés

M. Vival, député du Lot, a été nommé secrétaire de la commission chargée de l'examen : 1° de la proposition de loi tendant à étudier l'application de l'article 251 du code civil aux créances privilégiées, et 2° de la proposition tendant à modifier l'art. 843 du code civil (rapports à succession).

Les anciens militaires

MM. les députés du Lot ont déposé, lundi, sur le bureau de la Chambre, la pétition du Comité des anciens militaires et marins du département.

Voici la lettre de l'honorable M. Talou, à ce sujet, adressée au président du Comité des anciens militaires du Lot :

« Mon cher Monsieur,

» A la séance d'hier, de la Chambre, j'ai déposé, en mon nom et au nom de mes collègues du Lot, sur le bureau du Président, la pétition que vous m'avez adressée dans l'intérêt des anciens militaires et marins de notre département comptant 14 ans de services, vous pourrez lire à l'*Officiel* d'aujourd'hui, 22 mars, que ce dépôt a été réellement effectué.

» La pétition sera envoyée à la commission qui l'examinera et fera son rapport.

» Votre dévoué, L. TALOU. »

Nos compatriotes

M. Miquel, sous-officier sortant de St-Maixent, est nommé sous-lieutenant au 108^e de ligne.

Instruction primaire

Mlle Berthe Egnié, de Cahors, est nommée institutrice stagiaire aux Artis, commune de Bousnac (Ariège).

Lycée

M. Garrigues, proviseur du Lycée de Cahors, est appelé au lycée de la Rochelle.

Le Bal de la Préfecture

Le bal organisé au profit des pauvres de la ville et du monument Clément-Marot a eu lieu hier au soir, dans les salons de la Préfecture. Un grand nombre de cartes ont été placées dans la société Cadurcienne. Et si la fête, en elle-même, a souffert quelque peu de ce temps de carême et d'abstinence, le succès n'en reste pas moins très complet au point de vue du résultat philanthropique.

re — Le psaume XIX ! demandèrent quelques voix.

— C'est presque un chant de guerre, et nous avons résolu, frères, de vivre dans la paix de Seigneur. Récitons plutôt un psaume de poésie prière, qui soit pour ces enfants de l'Auvergne, se livrant à leurs ébats montagnards, le signal du recueillement.

Aussitôt il commença, en joignant les mains sur la Bible, le regard au ciel, un des psaumes de David, traduit en français comme suit, par le poète Chassignet.

Grand Dieu de mon salut, soit au soleil *musant*,
Soit au commencement du beau jour renaissant.

Je t'invoque sans cesse ;
Reçois mon oraison, mets-là devant tes yeux
Pour m'exaucer plus tôt du haut sommet des cieux
A mes gémissements les oreilles abaissées !
Déploie en Ephraïm, manifeste en Manassé,
Découvre en Benjamin ton pouvoir et ta grâce,
Nous sauvant des malheurs ;
Seigneur, convertis-nous ; si nous voyons ta face,
Nous serons délivrés de toutes nos douleurs.

Les montagnards auvergnats avaient cessé danses et récits dès les premières paroles du pasteur.

Il régnait un silence solennel. Tous se tenaient debout. On sentait comme passer sur ces fronts inclinés l'esprit de Dieu, qu'ils appelaient dans la simplicité de leur cœur.

Le cantique terminé, le monistère se livra au prêche qui fut écouté dans le même silence religieux.

(A suivre.)

Nos compliments aux organisateurs de cette soirée dansante qui s'est prolongée jusqu'à six heures du matin, avec l'entrain que savent mettre en toutes choses nos jeunes et vaillants officiers du 7^e qui se sont très obligeamment associés à cette œuvre de bienfaisance.

Blague à la dynamite

Hier matin, vers 7 h. 1/2, une petite boîte en fer blanc de forme cylindrique, servant ordinairement d'étui à un petit flacon quelconque, mais plus spécialement aux marchands de liquides pour y placer un échantillon, a été trouvée sous le portique de la Cathédrale.

La forme de cette boîte, les liens en fil de laiton galvanisé qui l'entouraient, une mèche de coton blanc de 8 centimètres environ, sortant d'un petit trou pratiqué au milieu de son couvercle firent croire tout d'abord que l'on se trouvait en présence d'une machine infernale. C'est donc avec la plus grande précaution qu'elle a été apportée au poste de police. Cette boîte examinée avec soin, il n'a pas été difficile de se convaincre que l'on se trouvait en présence d'une fumisterie, car elle ne contenait tout simplement qu'un peu de terre mélangée de sable, de charbon pilé et quelques fragments d'alun, le tout enveloppé d'un morceau de vieille serviette de coton.

Quelques instants après, une autre boîte entièrement semblable et dont le contenu était composé des mêmes matières, a été trouvée dans le corridor de la Trésorerie générale, réservé au public, où on avait dû la jeter, par-dessus les murs de clôture du Boulevard.

On se trouve donc heureusement en présence d'une mauvaise plaisanterie, dangereuse cependant pour son auteur, s'il venait à être découvert, ce qui pourrait bien arriver, par notre habile commissaire de police.

Les pêcheurs à la ligne

Pâques tombe cette année le 17 avril. Or, la clôture de la pêche est fixée au 16.

Voilà donc les pêcheurs privés pour les deux jours de fête de leur distraction favorite. Ne serait-il pas possible de reculer au 19 la date de la fermeture?

Comme la pêche doit rester fermée pendant deux mois, si on décidait que la fermeture aura lieu, cette année, le 19 avril, l'ouverture tomberait le 19 juin, qui est un dimanche. De la sorte, on exaucerait les vœux des pêcheurs tout en respectant la loi.

Toujours les eaux noires

Les riverains du Lot se berçaient de l'espoir que désormais, notre rivière cesserait de charrier des débris de houille. En réponse aux doléances de nos compatriotes, on leur avait en effet annoncé que des instructions, parties du ministère des travaux publics, mettaient en demeure la compagnie des houillères de l'Aveyron d'avoir à prendre des mesures pour ne plus envoyer dans la rivière du Lot les eaux provenant du lavage des houilles.

Il faut croire que les ordres du ministère sont lettre morte pour la compagnie de Decazeville, car, mardi matin, chacun était stupéfait de voir le Lot rouler des eaux plus noires et plus épaisses encore que celles qui avaient soulevé jusqu'ici de si vives protestations.

Il serait bon cependant, de savoir, dit avec raison le correspondant de la *Dépêche*, si l'autorité supérieure est impuissante à faire respecter les lois et règlements qui existent, lorsque ces lois et règlements s'adressent à une grande société.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 février 1892

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel. Les procès-verbaux de la dernière et de l'avant-dernière séance sont lus et adoptés.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Greil donne lecture : 1^e d'un travail sur une aliénation de biens ecclésiastiques pour une somme de 50,000 écus d'or en 1576, par M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac, près Lauzerte (Tarn-et-Garonne), membre correspondant de la Société;

2^e d'une ode sur les chemins de fer, dédiée à M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Cahors à Brive, par M. Fourastié, curé de Pern, également membre correspondant de la Société.

M. de Laroussille continue la lecture de son étude sur la *Commanderie de Latronquière* et analyse des procès-verbaux de visite datés de 1632, 1676, 1686, 1708, 1720 et 1744. Il y est question, entre autres choses, d'un procès intenté par les prêtres Cordeliers de Figeac, aux habitants de Lasbareilles, paroisse de Sénéillac, qui refusaient de leur payer une rente. Ce village dépendait du commandeur; ce dernier obtint un jugement qui le mit aux lieux et place des Cordeliers. Les mêmes procès-verbaux relatent l'état du mobilier du château de Latronquière aux diverses époques indiquées plus haut, ainsi que celui de l'église du lieu, propriété de la Commanderie, des églises de Gorses, Bouxal, Drulhes, et de la chapelle de Verdalle.

Le Président,
J. DAYNARD.

Le Secrétaire,
J. BLANC.

Quatres-Routes

Ces jours derniers, vers onze heures et demie du matin, un incendie s'est déclaré dans une maison située sur la route départementale de Meyssac à Martel, et habitée par le sieur Boutot, charbon et propriétaire de ladite maison, et par trois locataires.

Grâce aux prompts secours organisés par la population, on a pu préserver deux granges attenantes à la maison incendiée, mais la majeure partie du mobilier a été la proie des flammes.

Il n'y a pas d'accidents à signaler.

Tribunal correctionnel de Gourdon

Le 14 mars dernier, le sieur Jean Buch, âgé de 32 ans, demeurant à Martel, coupable, avec une hache, deux doigts à sa femme, Marie Theillard, nous avons raconté dans quelles conditions.

Sa femme déposa une plainte à la gendarmerie, qui l'arrêta, et aujourd'hui il comparait devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de coups et blessures envers sa femme; il est condamné à deux mois de prison et aux dépens.

Le tribunal prononce ensuite deux condamnations à 50 fr. d'amende et aux dépens pour délits de chasse, et une autre condamnation à 60 fr. d'amende pour colportage de gibier en temps prohibé.

Le sieur Jean Vidal, âgé de 56 ans domicilié à Gramat, est condamné à 50 fr. d'amende pour banqueroute simple.

Le tribunal a tenu compte des bons antécédents de l'inculpé.

Arrestation pour vol à Beaulieu

Samedi, à la foire de Beaulieu, la gendarmerie a mis en état d'arrestation la nommée Marie Puyjalon, épouse Lalé, cultivatrice au Puy-d'Eytrel, commune de Puy-d'Arnac.

Cette femme avait été surprise en flagrant délit de vol de deux foulards à l'étalage au préjudice de la nommée Césarine Barrière, de Souillac

PETITE CORRESPONDANCE

M. Ben... — Impossible de répondre sans que vous précisiez de quelle affaire il s'agit.

M. Gib... — Vous verrez par la lettre de notre député que l'on s'occupe des intérêts des anciens militaires.

FAITS DIVERS

Bagages en consigne

Un très curieux procès, d'un intérêt pratique, puisqu'il s'agit des paquets mis en consigne dans une gare de chemin de fer, vient d'être porté devant le tribunal de commerce.

Au mois de juin dernier, M. Kœclin, conseiller général du Doubs, et Mme Kœclin, en se rendant en villégiature dans leur domaine de l'Isle-sur-le-Doubs, s'arrêtèrent à Besançon et déposèrent à la consigne de la gare cinq petits colis qu'ils avaient conservés pendant le voyage. Mais quand il se représentèrent pour retirer leurs bagages, une heure environ avant le départ du train de l'Isle-sur-le-Doubs, on constata que l'un des colis, — un petit sac, — avait disparu. Or, cette sacoche contenait les bijoux que Mme Kœclin avait l'habitude de porter à ses réceptions, au château. Leur valeur était de 48,420 fr.

M. et Mme Kœclin ont actionné devant le tribunal de commerce la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée en réparation du préjudice causé, en lui réclamant la valeur des bijoux.

La compagnie a riposté en soutenant que le dépôt spécial établi dans les gares a été organisé, non pour les « colis à la main » comme celui qui avait été perdu, mais pour les bagages destinés à être enregistrés. Elle n'en a pas moins été condamnée par le tribunal consulaire à restituer à M. et Mme Kœclin le sac égaré — dans la quinzaine du jugement, sous peine d'avoir à payer les 48,420 fr. réclamés.

La compagnie, dit le jugement, a bien considéré elle-même ces colis à la main comme bagages de nature à faire l'objet d'un dépôt salarié, puisqu'elle les a reçus et emmagasinés pour tels.

« Cette qualité de bagage déposable en consigne subsiste, ajoute le tribunal, pour un colis renfermant des bijoux d'une valeur importante, alors qu'il existe une relation directe entre le transport de ces bijoux et le but du voyage entrepris, ainsi que la situation sociale du voyageur. La compagnie, dans ce cas, même non prévenue du contenu du colis, est responsable pour la totalité de la valeur du bagage régulièrement déposé à la consigne. »

Un sous-officier déserteur

Depuis plusieurs jours, le bruit courait à Périgueux qu'un sous-officier du 50^e, caissier secrétaire du mess, avait déserté emportant une somme assez ronde.

La désertion est, actuellement, officielle. Ce malheureux n'a laissé dans la caisse qu'une somme d'environ 300 fr.

Ce sous-officier avait participé à la campagne du Tonkin, était rengagé et avait de beaux états de service.

Sur l'échafaud

L'assassin David, exécuté lundi matin à St-Nazaire, a adressé à la foule des paroles qui attestent son sincère repentir.

Arrivé sur la fatale plateforme, David s'est écrié :

« L'heure de la justice a sonné pour moi. Croyez-moi, mes amis, j'ai mérité un châtement supérieur, et je l'accepte comme une expiation légitime des crimes que j'ai commis. Laissez-moi vous le dire avant de mourir, ô vous qui, au fond du cœur, me maudissez peut-être : prenez garde aux mauvaises compagnies comme celles qui m'ont perdu ! Respectez la religion, qui, seule, peut éclairer l'homme dans le chemin de la vérité ! Dieu que j'aime et que j'ai connu si tard me donne la grâce de mourir en chrétien. Je l'ai remercié, il a pardonné au voleur et à l'assassin David. En son nom, veuillez me pardonner ! »

Merci à l'aumônier de la prison de Saint-Nazaire, ainsi qu'à l'aumônier de la prison de Nantes, ces deux honorables prêtres à qui je dois mon salut éternel. Je vous donne rendez-vous au ciel. Au revoir, mes amis ! Maintenant, en avant, et vive la France ! »

L'aumônier a alors embrassé David et lui a montré un crucifix. Puis, le condamné, ayant un instant regardé la guillotine, est allé se mettre lui-même sur la machine sans montrer la moindre faiblesse. Une seconde après, justice était faite.

M. Deibler a déclaré qu'il n'avait jamais vu chez un condamné autant de sang-froid et de calme que chez David.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES Frédéric ACHARD

La représentation de *La Famille Pont-Biquet* aura lieu le *Dimanche, 27 mars*.

Voici les noms des principaux artistes que nous aurons le plaisir de revoir :

M. Frédéric Achard, brillant, infatigable, plus fin comédien que jamais, dans un rôle à sa hauteur.

M. Corbin, du Vaudeville, inséparable depuis longtemps des succès de la tournée Achard et parfait dans sa nouvelle incarnation.

MM. Gœury et Livernani, du Gymnase, d'anciennes connaissances à qui sont réservés nos meilleurs applaudissements.

Pour le côté féminin, M^{me} Achard Becker, qui sait accepter un rôle secondaire avec une charmante abnégation, et y tenir beaucoup de place. Enfin M^{me} Barberot, l'inoubliable *Madame Mongodin*, la superbe nourrice des *joies de la Paternité*.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

La ferme du Pech Mauriol

(Suite)

Jugeant le moment venu de placer mes économies, j'arrondis pour tout de bon. D'un seul coup, sans descendre au fond du bas, moyennant 30,000 fr., je fis au Pech Mauriol la contenance actuelle.

Les terres dont je venais de faire l'acquisition se trouvèrent bien de tomber entre mes mains ; les pauvres malades eurent bientôt recouvré la santé, et elles furent très reconnaissantes de nos soins.

Nous avions un domaine, oui un vrai domaine pour nos chers enfants, plus grand que celui que nous avaient laissé nos bons parents.

Mes filles touchaient à l'âge de se marier, les propositions vinrent de toutes parts, elles furent recherchées par des fonctionnaires de la ville. Heureusement elles ne se laissèrent pas tromper par l'apparence du bien-être qu'ils promettaient de leur donner ; elles n'envièrent point le logement bien tenu, ni la toilette des dames, elles voulurent rester les rudes fermières du pays.

Vous connaissez leur position, chez elles on laboure avec 3 paires de bœufs, chacune a des domestiques et une servante qu'elle sait bien commander. Toutes ont des enfants qu'elles élèvent selon la tradition de la famille ; enfin elles sont riches.

La fille unique d'Etienne, plus riche que les miennes, pour être madame, a préféré épouser un monsieur ruiné et sans pain.

L'instituteur. — Mes amis, vous voyez ici la preuve de ce que je vous ai si souvent répété ; il y a trop de facilité de s'enrichir dans le pays pour que quelqu'un de vous ait jamais l'idée de porter un jour sa santé, sa vigueur à la ville où il ne trouverait que la misère et ses suites.

Vous ne ferez pas l'agriculture pour devenir facteurs, gendarmes ou solliciteurs d'autres emplois qui vous enlèveraient votre liberté sans vous donner à vivre.

Comme le père Serres et ses enfants vous cultiveront la terre avec intelligence et vous serez riches et indépendants. Vous pourrez aller à la foire sans demander la permis-

sion et vous exposer à la voir refuser ou à être surpris par les inspecteurs. Vous préférerez la vie des champs qui vous fera robustes et forts, à la vie sédentaire qui rend ordinairement malade.

En lisant la monographie de votre commune, vous trouverez des familles de cultivateurs dont l'origine remonte à 450 ans ; elles ont transmis à plus de vingt générations, leurs noms, leur maison et leur héritage. Aujourd'hui, comme en 1451, elles s'appellent Serres, Calmon, Bouzou, Aymar, Cambonnie, Boy, Escudié, Carègues, etc. Rien n'a changé pour elles, elles ont gardé les traditions de leurs pères ; elles ont été fidèles à la terre et la terre leur a été fidèle.

Dans les villes, à moins de quelques rares exceptions, il n'y en a pas d'un siècle d'existence. Un accident, un espoir déplace l'ouvrier et sa famille, car rien ne l'attache au pays qu'il quitte pour aller chercher des salaires plus élevés ; il s'en va parce que son patron n'a plus besoin de lui.

Fonctionnaire, d'un département, il est envoyé dans l'autre ; souvent l'un et l'autre cherchent à échapper à une position compromise par des dettes. La ruine, la misère arrive inévitablement à la suite de ses déplacements, et l'ouvrier, l'employé qui devrait être si heureux devient le jouet de son inconstance.

Serres. — Monsieur, vous parlez à ces enfants comme un bon père de famille, leurs parents peuvent être bien contents de les savoir en si bonnes mains.

Que vous êtes heureux, pauvres petits, de recevoir une telle éducation, si vous savez en profiter.

De mon temps, il n'était pas si facile de s'instruire ; du reste je n'aurais pas pu en profiter, mes parents ne pouvaient se dispenser de mes petits services à l'âge où j'aurais dû fréquenter l'école. Je dois dire, pas pour me vanter, que j'avais bien profité des quelques leçons que me donna M. le curé, j'aimais beaucoup les conseils qu'il me donnait et qui me rappellent les vôtres.

Au catéchisme, quoique des moins instruits pour le reste, j'étais un des premiers et je ne fus pas de ceux qui répondirent le moins bien à Mgr l'Evêque quand nous allâmes confirmer à Gramat. Mais je vous retiens ; si vous ne croyez trop allonger, repassons à la maison, vous vous rafraichirez, ainsi que ces enfants.

— Merci, mon bon, il nous faut tout le temps. Ces enfants et moi garderons un excellent souvenir de cette nouvelle visite. Nous avons constaté une fois de plus que nous avions à faire avec un aussi brave homme qu'aussi bon agriculteur. Adieu.

(A suivre.)

J. MEULET,
Instituteur public à Carluet.

OTHELLOS

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés.

Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Evêque.

BULLETIN FINANCIER

du 23 Mars 1892

La tendance que nous constatons hier sur le marché n'a fait que s'accroître aujourd'hui. Nous lésidions dans notre dernière revue que le mouvement de baisse des fonds étrangers aurait une limite. La séance d'aujourd'hui pourrait le faire croire sur certains d'entre eux, mais il ne faut pas encore trop se réjouir. Nous nous bornons donc à constater le fait.

Le 3 0/0 est à 96.35, le nouveau à 96.20.

Les actions de nos grands établissements de crédit maintiennent les progrès réalisés hier. Le Foncier est à 1202.50. La Banque de Paris finit à 612.50. Le Lyonnais à 772.50. La Banque de France reprend un peu.

Le Suez est ferme. Bonne tendance sur nos grands chemins.

Comme nous le disons plus haut, les fonds étrangers sont en général bien tenus.

L'Italien, sur le bruit de la reprise des négociations commerciales avec la Suisse s'avance à 87.55. L'Extérieure Espagnole est mieux tenue à 57 7/8.

La valeur la plus favorisée aujourd'hui est le Turc qui finit à 19.75. On assure qu'un trust est constitué sur les valeurs ottomanes. Le Portugais retombe à 25 9/16.

En Banque, négociations suivies sur les parts de Soufres Romains aux environs de 200.

Les valeurs de cuivre sont moins fermes. La Moréna est en dehors de la spéculation et est à 113.72. L'action des Phosphates de France est demandée à 562.50.

On nous annonce de Porto-Rico l'ouverture à l'exploitation du Tronçon de Martin-Pena à San-Juan. Les trains arrivent maintenant dans la capitale, ce qui doit forcément augmenter les recettes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour cha-

cune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

L'acide phénique, qui tue les microbes, arrête les fermentations, cicatrise les plaies et blessures, possède aussi la propriété, à doses minimes, de guérir la toux, les rhumes, les bronchites, les maladies de poitrine. M. VIAL, par un dosage bien étudié, a fait de son SIROP PHÉNIQUE le pectoral le plus rationnel.

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD
— 70 ans de succès —
Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'irrégularité de la menstruation, les pertes blanches ont besoin, pour être guéries rapidement, de fer à l'état soluble et des phosphates ; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer de Leras, qui est populaire pour les enfants pâles et délicats et les jeunes filles qui ont besoin de se développer.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé de nos dames beaucoup de médecins recommandent le Racahout de Delangrenier, aliment très agréable et nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons.)

PAPIER WLINSI. Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SORT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRE, pharmacien, 104, r. Richelieu, PARIS, & P^h.

PILULES GICQUEL
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Étourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
1^{fr} 50 LA BOÎTE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERES

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

BREVETS D'INVENTION
MARQUES MODELES
OFFICE DE
L'INDUSTRIE MODERNE
POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & A L'ÉTRANGER
Consultations écrites techniques et légales.
Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.
L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la VULGARISATION DES INVENTIONS
208 Rue Lafayette — PARIS

LE TÉLÉGRAPHE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÈQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre :
	le cent	le mil.	le cent	le mil.	
Black Défiance	45	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet. 25 250
Canada	6	50	15	120	Carignan Bouschet 25 250
Cunningham	2	15	8	60	Aramon teinturier Bouschet. 25 200
Cynthiana	4	30	20	150	Alicante Bouschet. 20 180
Croton	50	400	60	60	Alicante Henry-Bouschet. 25 300
Duchess	30	150	50	60	Grand noir de la Galmette 25 250
Herbemont	2	15	8	60	Terret Bouschet 25 200
Herbemont d'Aurelle	50	300	40	100	Portugais bleu 35 250
Herbemont Touzan	40	300	30	100	Côl ou Auxerrois 25 200
Herbemont Blanc	30	200	20	100	Aramon 25 200
Jacquez à gros grains	2	15	8	45	Chasselas du 22 juillet 30 250
Jacquez d'Aurelle	25	100	50	100	Chasselas ordinaires 25 200
Jacquez d'Aurelle Cazalis	300	1500	100	300	Muscad noir 30
Othello	2	15	8	60	
Noah	8	60	15	140	
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	40	300	
St-Sauveur infertile	8	60	10	80	
Séclérity	20	150	40	300	
Sémas	6	50	15	100	
Triumph	15	140	25	200	
Berlandieri	30	200	80	600	
Cinérea	30	80	30	100	
Cordifolia	10	25	200	200	
Riparia large feuille	2	15	5	40	
Rupestris large feuille	4	35	10	80	
Rupestris Ganzin	15	120	25	200	
Solonis	3	15	7	60	
Vitalis	3	15	7	60	
York Madeira	5	25	8	70	

RAPHIA de Japon, 1 fr. le kilo
Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.
NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

MAGASIN ET APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTMENT

Rue de la Liberté, 10

S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE
Composé de 9 pièces
Maison LUTZY, aux Hortes

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques
MOYEN DE RÉALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.
COCHRANE and SONS, Stockbrokers
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES
Maison fondée en 1807, ayant clientèle dans toute l'Europe

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Conseil gratuit par correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation.

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la livraison avec carte colorée
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresse, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série